

Exposition « La cavalerie dans tous ses états, dans la mémoire du général L'Hotte »
Lunéville, 10 novembre 2022

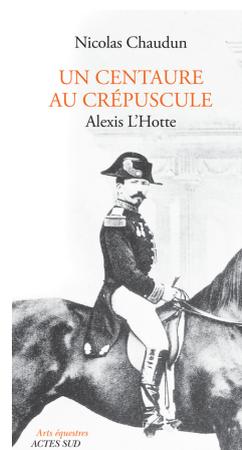
Le général L'Hotte, aux sources de l'équitation de tradition française

Guillaume Henry¹

Mesdames et Messieurs, je tiens tout d'abord à remercier les organisateurs de cette magnifique exposition pour leur invitation, en particulier M. Jean-Louis Daviet-Janin.

Le général L'Hotte est un des grands noms de l'histoire de l'équitation – je vous renvoie à l'excellente biographie *Un centaure au crépuscule* que lui consacre Nicolas Chaudun (Actes Sud).

Il fait partie de ces écuyers – rares – qui bénéficient à la fois de dispositions exceptionnelles, et d'une vie qui ne les détournera jamais de leur quête d'un idéal équestre.



Le futur général L'Hotte débute l'équitation vers l'âge de quinze ans avec un certain commandant Dupuis, éminent écuyer-professeur rompu aux principes classiques, puisque cet ex-officier de l'Empire avait été formé aux Écuries de la reine du Portugal, alors sous l'enseignement du célèbre marquis de Marialva, un des plus brillants hommes de cheval d'Europe.

Il est un pratiquant hors pair, comme en témoigne le dressage de Zégris, Laruns, Sicambre, et d'autres, ou encore Glorieux, Domfront et Insensé quand le général sera à la retraite ici même, à Lunéville.

Il naît à une époque qui s'avère être parmi les plus riches de l'histoire équestre.

Il est le disciple et l'ami des deux grandes figures équestres du XIXe - le comte d'Aure et François Baucher, dont nous reparlerons – et sa route croisera les plus grands écuyers de son temps comme le commandant Rousselet (1783-1858), et bien d'autres encore.

Outre ses dispositions équestres, le futur général L'Hotte possède une culture équestre complète, le discernement qui le rend apte, dès son plus jeune âge, à nuancer – avec beaucoup de justesse - ce qu'il observe ; il consigne ce qu'il voit toute sa vie, avec une constance qui force le respect ; et il nous laisse deux ouvrages, *Un officier de cavalerie*² et *Questions équestres*³ – qu'il peaufinera jusqu'à son dernier souffle ; ces écrits seront publiés à titre posthume, tirés de notes, courriers et réflexions qui, rétrospectivement, témoignent de la richesse de son temps et identifient les marqueurs philosophiques et techniques de la culture équestre française.

¹ Écrivain, conférencier, historien du cheval et de l'équitation, éditeur, et instructeur d'équitation (formé à Saumur).

² L'Hotte, Alexis, général, *Un officier de cavalerie*, Paris, Plon, 1905.

³ L'Hotte, Alexis, général, *Questions équestres*, Paris, Plon, 1906.

L'équitation de tradition française, d'après l'Unesco

Comme vous le savez, « L'équitation de tradition française », est inscrite au patrimoine immatériel de l'humanité auprès de l'Unesco depuis novembre 2011⁴.

Dans sa définition, l'Unesco évoque une manière « de monter (...) ayant comme caractéristique de mettre en relief une harmonie des relations entre l'homme et le cheval. (...) Le dénominateur commun des cavaliers réside dans le souhait d'établir une relation étroite avec (leur monture), dans le respect mutuel et visant à obtenir la "légèreté" [...]»⁵.

Les caractéristiques de l'Équitation française sont donc l'emploi du minimum de force, le respect, l'harmonie du couple cavalier-cheval, la parfaite entente, la compréhension mutuelle, intime, une relation efficace et discrète ; des caractéristiques – qui sonnent à la fois comme un *chemin* et un *but*.

Un patrimoine est une reconstruction *a posteriori*

Pour parler d'héritage, rappelons que l'histoire, comme la culture, sont des reconstructions *a posteriori*.

Le patrimoine est moins hérité que collectivement construit⁶.

Tout n'est donc pas patrimoine : sa détermination résulte de choix collectifs, « s'inscrivant dans une construction de la mémoire au travers (...) de jalons identitaires communs⁷ ».

En matière d'équitation, sa transmission s'effectue par ceux qui enseignent les techniques et qui transmettent ce qu'ils ont reçu de leurs professeurs, enrichie par leur expérience et adapté aux évolutions de la société et de son quotidien.

Parler d'équitation française, c'est donc immanquablement évoquer le Manège des Tuileries à Paris, l'École des pages à Versailles, l'École de cavalerie de Saumur et son manège académique, qui prendra bien plus tard le nom de Cadre noir, mais aussi les sections équestres militaires, puis les clubs.



⁴ <http://www.unesco.org/culture/ich/fr/RL/lequitation-de-tradition-francaise-00440>.

⁵ « L'équitation de tradition française est un art de monter à cheval ayant comme caractéristique de mettre en relief une harmonie des relations entre l'homme et le cheval. Les principes et processus fondamentaux de l'éducation du cheval sont l'absence d'effets de force et de contraintes, ainsi que des demandes harmonieuses de l'homme respectant le corps et l'humeur du cheval.

La connaissance de l'animal (physiologie, psychologie et anatomie) et de la nature humaine (émotions et corps) est complétée par un état d'esprit alliant compétence et respect du cheval. La fluidité des mouvements et la flexibilité des articulations assurent que le cheval participe volontairement aux exercices.

Bien que l'équitation française soit partagée dans toute la France et ailleurs, la communauté la plus connue est le Cadre noir de Saumur.

Le dénominateur commun des cavaliers réside dans le souhait d'établir une relation étroite avec le cheval, dans le respect mutuel et visant à obtenir la "légèreté" [...]. »

⁶ « L'héritage ne se transmet pas, il se conquiert (André Malraux) ».

⁷ *L'équitation française et sa patrimonialisation dans la société des loisirs*, Sylvine Pickel-Chevalier, Espacestemp.net, 05/08/2016

Six grands courants

Ainsi, l'équitation française n'est-elle pas uniquement celle de quelques grands maîtres. Elle relève de pratiques équestres différentes, marquées par leur époque, aux finalités et aux exigences diverses et parfois contradictoires.

Le dossier de candidature de l'équitation française auprès de l'Unesco évoque « l'héritage d'une pratique de plus de cinq siècles » et on peut sans doute – dans un esprit de reconstitution – distinguer six grands courants, qui sont autant de finalités ayant leur propre cohérence et leur continuité historique⁸.

– Tout d'abord une équitation martiale, qui a toujours existé, mais diffère d'un siècle à l'autre. L'équitation des Celtes ou des Gaulois n'est pas celle des chevaliers du Moyen Âge, ni celle que le colonel d'Auvergne imposera durant la seconde moitié du XVIII^e siècle, après la défaite de Rossbach (1757, aujourd'hui en Allemagne)

– L'équitation de cour, dite « académique », ou « ancienne », née en Italie au XVI^e siècle, et importée en France par deux écuyers français, Salomon de La Broue et Antoine de Pluvinel. Elle se développe dans les académies, au Louvre, puis aux Tuileries et à Versailles, jusqu'à connaître son apogée avec un écuyer emblématique, François Robichon de La Guérinière, écuyer du roi dans la première moitié du XVIII^e siècle, et dont le traité, *École de cavalerie* (1733), est considéré, encore de nos jours, comme la bible de l'équitation.

- Une équitation plus sportive, qui est celle des jeux d'exercices comme la quintaine ou les joutes.

– La quatrième tendance est ce que l'on peut appeler le « temps du romantisme et des révolutions », au XIX^e siècle, avec l'équitation d'extérieur (d'Aure) et la nouvelle équitation savante (cirque et Baucher).

L'école du comte d'Aure (écuyer en chef du manège du Manège de 1847 à 1855) allège les embouchures pour que le cheval « vienne sur la main, en veillant au mouvement en avant », pour développer la maniabilité à l'extérieur ; elle est à l'origine de l'équitation sportive contemporaine et de l'équitation enseignée aujourd'hui dans les clubs, puisque ce sont les militaires qui transmettront l'équitation au monde civil à partir des années 1950.

L'école de François Baucher, appelée le *bauchérisme*, distingue une « première » et une « deuxième » manières, durant la seconde moitié du XIX^e siècle. Elle est fondée par François Baucher sur de nouveaux principes et procédés de dressage visant « à annihiler les forces instinctives pour les remplacer par les forces transmises » et s'appuie sur les flexions.

– Les goûts et les besoins de la société évoluant, les jeux d'exercices laissent place à des pratiques d'extérieur, aux premières compétitions (organisées par l'armée à partir du milieu du XIX^e siècle, afin d'évaluer les hommes et les chevaux), qui donneront naissance au sport moderne. Il s'agit de la cinquième tendance.

Grâce aussi au rétablissement des JO par Coubertin en 1894, le sport moderne impose lentement ses règlements et sa pratique au XX^e siècle. Il devient sa propre finalité (contrairement à la fin du XIX^e siècle), dans une optique où il n'est plus question de risquer sa vie à cheval, ce qui change notablement le paradigme. Et c'est en son sein que l'équitation va évoluer, durant tout le XX^e siècle.

- Enfin, à partir des années 1980, de nouvelles tendances apparaissent, à côté du sport, orientées sur la relation plus que sur l'équitation.

Ces six tendances donnent à voir un mouvement général, lui-même composé de plusieurs cycles qui se superposent ou se remplacent. Chacun de ces mouvements est en phase avec les usages, les préoccupations et les croyances de son époque et contribue, à sa manière, à construire, à conceptualiser, ce qu'on désigne aujourd'hui et rétrospectivement comme équitation française.

⁸ Lire à ce sujet :

Henry, Guillaume, Oussedik, Marine, *Une histoire de l'équitation française*, Belin, 2014.

Henry, Guillaume, *L'équitation française, une histoire qui perdure*, Belin, 2017.

Un patrimoine vivant

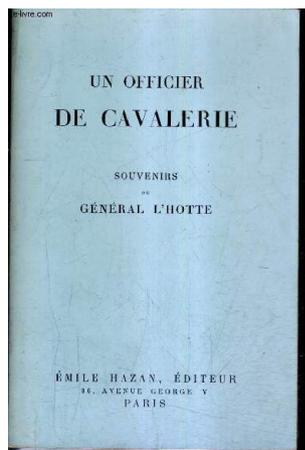
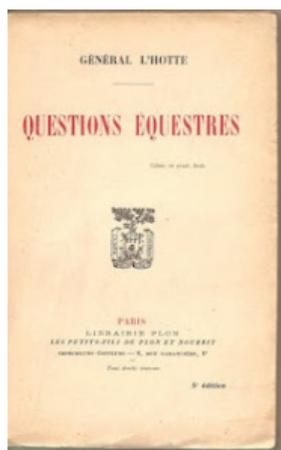
L'équitation française n'est donc pas une pratique particulière, immuable, figée, ou propre à un siècle. Elle n'a pas, non plus, toujours eu le même visage. Elle est un patrimoine vivant, en constant renouvellement et en perpétuelle évolution.

Elle est un *continuum* en mouvement, recouvrant à la fois une manière de faire et des spécificités techniques, et dont nous sommes en réalité, nous aussi, qu'une étape, et dont les pratiques d'aujourd'hui modèlent aussi le visage.

Son évolution n'est pas linéaire et il est fort probable que les changements qui ne manqueront pas d'advenir lors de ce siècle lui donneront un visage encore différent.

Manière et spécificités techniques françaises

Le dossier d'inscription, porté par le Ministère de la Culture, à la demande du Cadre noir stipule, à sa rubrique « Identification des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés » que « la communauté [des pratiquants de l'ETF] rassemble de par le monde les cavaliers ayant choisi de respecter les principes énoncés par le général L'Hotte, véritable théoricien de l'équitation de tradition française qui publia [à titre posthume] son ouvrage de référence *Questions équestres* [1906]. »



Le dossier oublie étrangement le second livre du général, *Un officier de cavalerie* (1905), pourtant indissociable du premier. Mais c'est effectivement au général L'Hotte que revient le mérite de conceptualiser, de définir, l'idéal philosophique et technique de l'équitation française, ses principes et son but, en particulier dans les *Questions équestres* (1906) — un ouvrage désormais central de l'histoire de l'équitation française.

« Pour l'écuyer, nous dit-il, tout travail juste, aisé et brillant, repose sur le cheval droit et les hanches vibrantes, donnant finalement ce résultat qui doit être constamment ambitionné : le cheval *allant et se maniant comme de lui-même*. » (QE. Chap. I)

Le cheval allant et se maniant comme de lui-même, quel que soit le service, mais en particulier celui de la haute-école est LA grande caractéristique de l'école française. L'Unesco emploie le terme de *légèreté*.

Cette notion est mise en avant par les maîtres de l'école française et s'illustre par la recherche d'une impression de naturel, de spontanéité et la suppression apparente de l'effort. On la rencontre dès Salomon de La Broue (1552-1610), qui prône ce qu'il appelle la *difficile facilité* et le rejet de la contrainte et de la force.

Tout paraît si simple que le spectateur pense qu'il peut en faire autant, alors que la suppression apparente de l'effort demande des années d'entraînement et un travail considérable.

Cette *difficile facilité* se couple du souci de faire aimer au cheval l'obéissance, à « obliger le cheval à prendre plaisir à tout ce qu'il fait jusqu'à ce qu'il aille librement⁹ », à « travailler la cervelle plus que les reins et les jambes¹⁰ », nous dit Antoine de Pluvinel (1552-1620).

Car une fois dressé par le cavalier, le cheval doit « manier » à son tour (La Broue¹¹), ce qu'illustrera plus tard La Guérinière dans l'exercice de la descente de mains.

Cette quête d'une facilité d'apparence, de ce que j'appelle volontiers le « naturel retrouvé » est une spécificité qui va marquer et distinguer l'enseignement français.

La caractéristique de l'école française est d'aspirer à la beauté (« La grâce est un si grand ornement¹²... » La Guérinière) avec des cavaliers qui donnent l'impression d'agir avec la facilité de ceux qui font bien ce qu'ils font. Elle cherche le naturel dans la sobriété et l'émancipation du cheval pour que le spectateur, face à un mouvement, ne sache plus qui du cheval ou du cavalier en est à l'origine.

La *manière* française a toujours cultivé une impression de fluidité, de facilité, de sobriété et d'élégance et « cette *désinvolté*, grâce inexplicable, faite d'une apparente facilité dans la maîtrise harmonieuse d'un cheval brillant et destiné au paraître dans les carrousels¹³ ».

Cette impression, propre à l'esprit français, donne une place prépondérante au sentiment, au tact, à la sensibilité de l'écuyer.

Le « cheval allant et se maniant comme de lui-même » est marqué, écrit le général L'Hotte, par la « parfaite obéissance du cheval aux plus légères indications de la main et des talons de son cavalier ». Autrement dit, « la mise en jeu par le cavalier et l'emploi que fait le cheval des seules forces utiles au mouvement envisagé » : c'est la définition de la *légèreté*.

Cette légèreté nécessite la recherche du *ramener* et du *rassembler*, selon deux principes de travail :

- le cheval doit être « calme, en avant, droit ».
- il faut « marier intimement l'impulsion à la flexibilité des ressorts ».

Je ne détaillerai pas ces différents principes, et renvoie aux *Questions équestres* (rééditées par les éditions Jean-Michel Place) et au colloque sur le général L'Hotte qui s'est déroulé le 24 mai 2016¹⁴ au Service historique de la défense (disponible en ligne¹⁵). Ce sont ces principes utilisables par tous, quelle que soit la discipline (dressage, saut d'obstacles, cross, etc.) qui mènent à la disponibilité du cheval, et donc à sa légèreté aux aides.

De cette doctrine découlent des moyens et des notions équestres spécifiquement françaises, qui vont donner un visage particulier à notre équitation. L'exemple le plus connu est celui de l'impulsion, que L'Hotte définit comme un *désir*, ce qui représente une rupture d'avec ses prédécesseurs, et se distingue de nos voisins européens.

⁹ Pluvinel, Antoine, *L'Instruction du Roy en l'exercice de monter à cheval*, Paris, 1625.

¹⁰ Pluvinel, Antoine, *L'Instruction du Roy en l'exercice de monter à cheval*, Paris, 1625.

¹¹ La Broue, Salomon de, *Des préceptes du Cavalierice François*, (1593).

¹² « La grâce est un grand ornement pour le cavalier [...] ; par la grâce, j'entends un air d'aisance et de liberté qu'il faut conserver dans une posture droite et libre, soit pour se tenir et s'affermir à cheval – à toutes les allures – quand il le faut, soit pour se relâcher à propos, en gardant autant qu'on le peut, dans tous les mouvements que fait le cheval, ce juste équilibre qui dépend du contrepois du corps bien observé, et que les mouvements du cavalier soient si subtils qu'ils servent plus à embellir son assiette qu'à paraître aider son cheval (*Ecole de cavalerie*, La Guérinière). »

LA GUERINIÈRE, François Robichon de, *École de cavalerie*, Imprimerie Jacques Collombat, 1733.

¹³ Alain Francqueville, en préface d'*Une histoire de l'équitation française*, Guillaume Henry, marine Oussedik, Belin, 2015.

¹⁴ 24 mai 2016, SHD Vincennes. Communications disponibles en vidéos sur le site Facebook du colloque « Général L'Hotte, modernité d'une pensée équestre ».

¹⁵ Page Facebook : *Général L'Hotte, modernité d'une pensée équestre*.

Après le général L’Hotte, le général Decarpentry détaillera ces principes et procédés fondamentaux dans *Équitation académique*, tomes 1 et 2, ouvrages qui restent les plus structurés de la doctrine française et qui ont marqué des générations d’enseignants dans les clubs.

Après eux, de nombreux autres écuyers contribueront à fixer cette doctrine comme par exemple le lieutenant-colonel Margot (écuyer en chef de 1945 à 1958), le colonel de Saint André (écuyer en chef de 1964 à 1972), le général Durand (écuyer en chef de 1975 à 1984), etc.

Héritage, perspectives et conclusion

L’Hotte a profondément marqué ceux qui lui succéderont. A tel point que c’est bien lui qui, à juste titre, est convoqué par l’Unesco pour incarner les principes de l’équitation française.

Aujourd’hui, on le lit dans le règlement de la FEI ainsi que dans l’échelle de progression (outil en 6 points mis en place par la FEI pour servir de bases aux cavaliers, aux entraîneurs, enseignants et juges concernant le travail des chevaux). Car loin de s’éteindre, cette recherche d’harmonie où l’effort semble disparaître, cette quête d’élégance propre à l’équitation française et à l’esprit français s’expriment en compétition chez certains cavaliers (CSO, CCE, dressage), au Cadre noir, qui en est le fleuron, mais aussi au cirque (par exemple à Chantilly), chez de nombreux écuyers privés et dans nombre de clubs.

Novatrice, j’ose dire qu’elle tend même à devenir un modèle d’éthique de la relation homme-cheval.

Pour assurer son développement, pour qu’elle rayonne pleinement, il y a un effort particulier à fournir pour mieux faire connaître ses racines, ainsi que renforcer la mise en œuvre des procédés qui en découlent dans la recherche de cette manière française. C’est à cela que travaillent de nombreux particuliers et professionnels, parmi lesquels, le Cadre noir, la FFE, ou la Mission Française pour la Culture Équestre.

Je vous remercie.

Guillaume Henry